

25A02

Ikkudliayuk Fiord

Légende

Carte des titres miniers

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désastement, R-Révoqué
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

Statut:
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité
 N-Refus de renouveler, Z-Désastement
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Aire de tirage en traitement

Bal d'exploitation en fonds marins (BEF)

Territoire arpenté non désignable

Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim

Bal d'exploitation de substances minérales de surface (BES)

Aire d'occupation
 Autorisation sans bail
 Certificat d'autorisation
 Déclaration de conformité

CM (concession minière) ou BM (bail minier)
 BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie supérieure indique le statut de la concession et celle dans la partie inférieure le statut du site d'exploitation

Substance extraite
 A: Argent, C: Cuivre, O: Orpèbre, U: Aurore
 B: Sable de silice, I: Indomine, P: Pierre concassée, X: Calcite
 C: Calcaire, T: Terre grise, R: Roches minérales
 D: Pierre d'impression, M: Moraine, S: Sable
 E: Minerai de silice, N: Terre noire, T: Tourbe

Statut du site d'exploitation
 C: Ouvert sous conditions, O: Ouvert, F: Fermé, N: Non autorisé, T: En traitement

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure
 Territoire réservé à l'Etat ou soustrait au jalonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 Périmètre urbanisé
 Territoire soustrait au jalonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel en vertu de l'exploitation minière pour le pétrole (sans permis)
 Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure
 Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
 Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James
 Terres de catégorie II
 Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini
 Entente Pitagora

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)
 Nissinan de Besiamite, Essipk, Mashveleah, Nutsukuan

Frontières
 Frontière internationale
 Frontière interprovinciale
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 32°41' avec une variation annuelle décroissante de 12 3/4"

Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 20

Echelle 1:50 000

1000 0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

Relevés par la Direction générale de la gestion du milieu minier
<https://gestm.mines.gouv.qc.ca>
 La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GEMM
<http://gestm.mines.gouv.qc.ca/serveur.asp>

Énergie et Ressources naturelles Québec

Carte de titres miniers mise à jour le 2021-12-17

